

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN.

Procurations : David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA.

Secrétaire de séance : Adrien BONNET

Date convocation : 19 juin 2014

N° 2014-071

Objet : Signature d'une mise à disposition temporaire de la cour du 7 avenue Thiers avec EPFL

Rubrique : 3.6

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Les travaux engagés dans la rue Sadi Carnot vont nécessiter une interdiction temporaire de la circulation, et donc l'impossibilité de se stationner dans la rue.

Dans l'objectif de pallier cette situation temporaire, la ville de Malzéville a demandé à EPFL de pouvoir disposer d'un endroit pour permettre aux riverains du quartier de stationner leur véhicule le temps des travaux.

EPFL est propriétaire de la parcelle sise au 7 avenue THIERS. Ce terrain offre la possibilité de créer une vingtaine de places de stationnement.

Une convention de mise à disposition est donc proposée par EPFL pour que la ville puisse aménager un parking, ouvert au public dans la cour de la propriété.

Il est également envisagé de protéger le site en installant un grillage dans l'enceinte de la cour, pour protéger d'une part les bâtiments existants, et d'autre part pour délimiter l'emprise de l'aire de stationnement.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 17 juin 2014, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire du terrain sis 7 avenue Thiers avec EPFL.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain sis 7 avenue Thiers dans le but d'y aménager temporairement un parking.
- **PREND ACTE** que ladite convention a une durée de 4 mois à compter de sa date de signature.



Le Maire,
Bertrand KLING.